



1925
2025

100 ANS DE
L'EXPOSITION
INTERNATIONALE DE LA
HOUILLE BLANCHE ET DU
TOURISME EN OISANS

APPEL À PROJETS CULTURELS, ARTISTIQUES,
SCIENTIFIQUES et PATRIMONIAUX 2025

Candidatures
Du 1/10 au 15/11
2024

1925 / 2025 : 100 ans de l'Exposition internationale de la Houille Blanche et du tourisme

Manifestation culturelle intercommunale coorganisée par la Communauté de communes de l'Oisans en partenariat avec Hydro 21, Centre européen de l'hydroélectricité, de mai 2025 à octobre 2025.

Vu la Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (1) qui vise à protéger et garantir la liberté de création et à moderniser la protection du patrimoine culturel sur tous les territoires.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CCO_2023_150 du 09/11/2023 relative à la stratégie mise en place pour une politique culturelle en Oisans

Vu la délibération n° CCO_2023_172 du 12/12/2023 relative à la mise en place d'une politique patrimoniale en Oisans

Vu la délibération n° CCO_2024_051 relative à la mise en place d'une convention 2024 et 2025 avec Hydro 21, centre européen de l'hydroélectricité pour l'organisation de la manifestation Centenaire Hydro « 1925-2025-2050 »

La Communauté de communes de L'Oisans organise un appel à projets du 1er octobre 2024 au 15 novembre 2024 pour la mise en place de programmations, animations et médiations artistiques, scientifiques, culturelles et patrimoniales innovantes auprès des publics pour la manifestation « 100 ans de l'exposition universelle de la Houille Blanche et du Tourisme » coorganisée avec Hydro 21, Centre européen de l'Hydroélectricité de mai à octobre 2025 sur le territoire intercommunal.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE

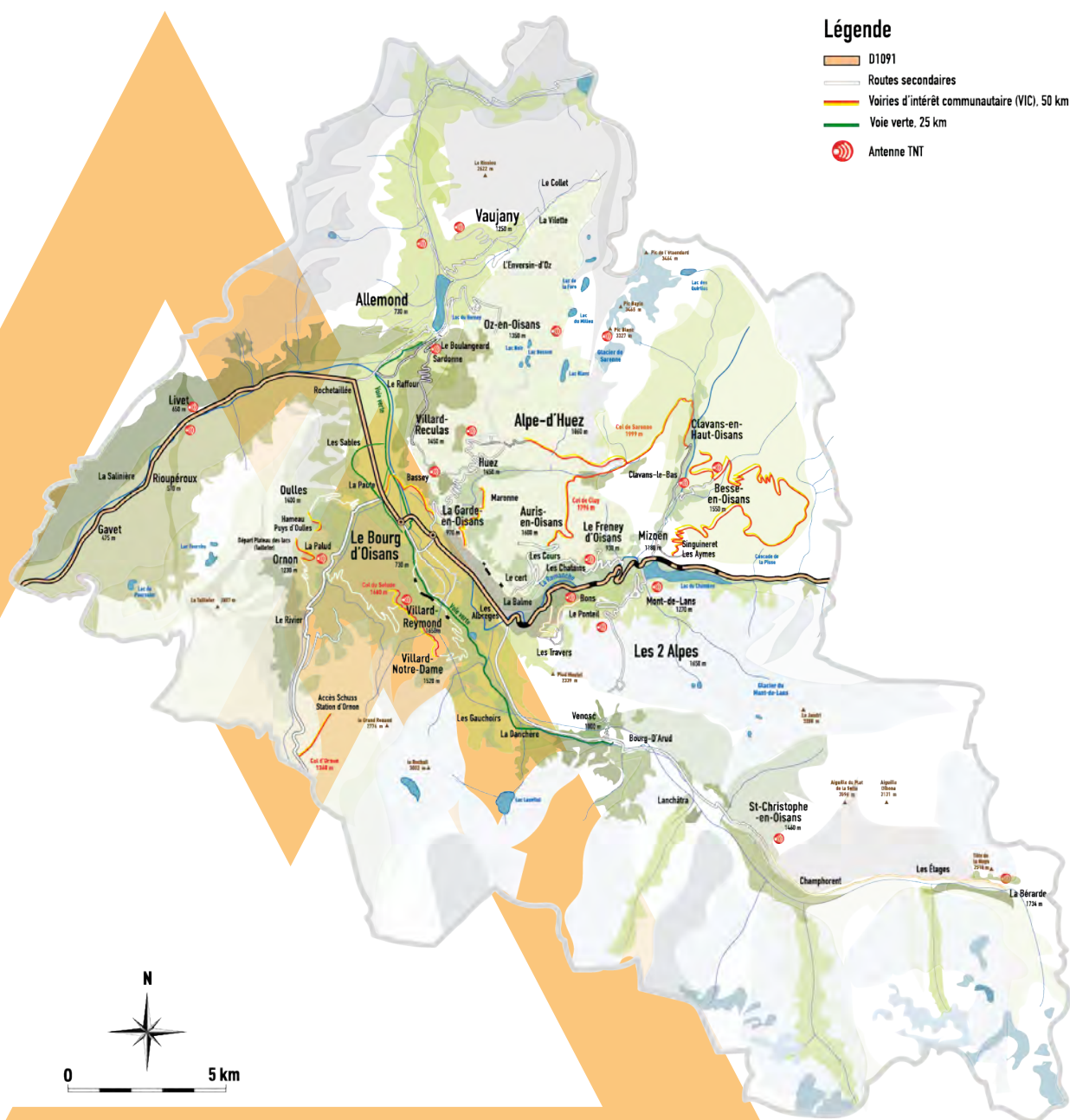
La Communauté de communes de l'Oisans a été créée en 2010.

Elle compte 19 communes pour 10 700 habitants permanents.

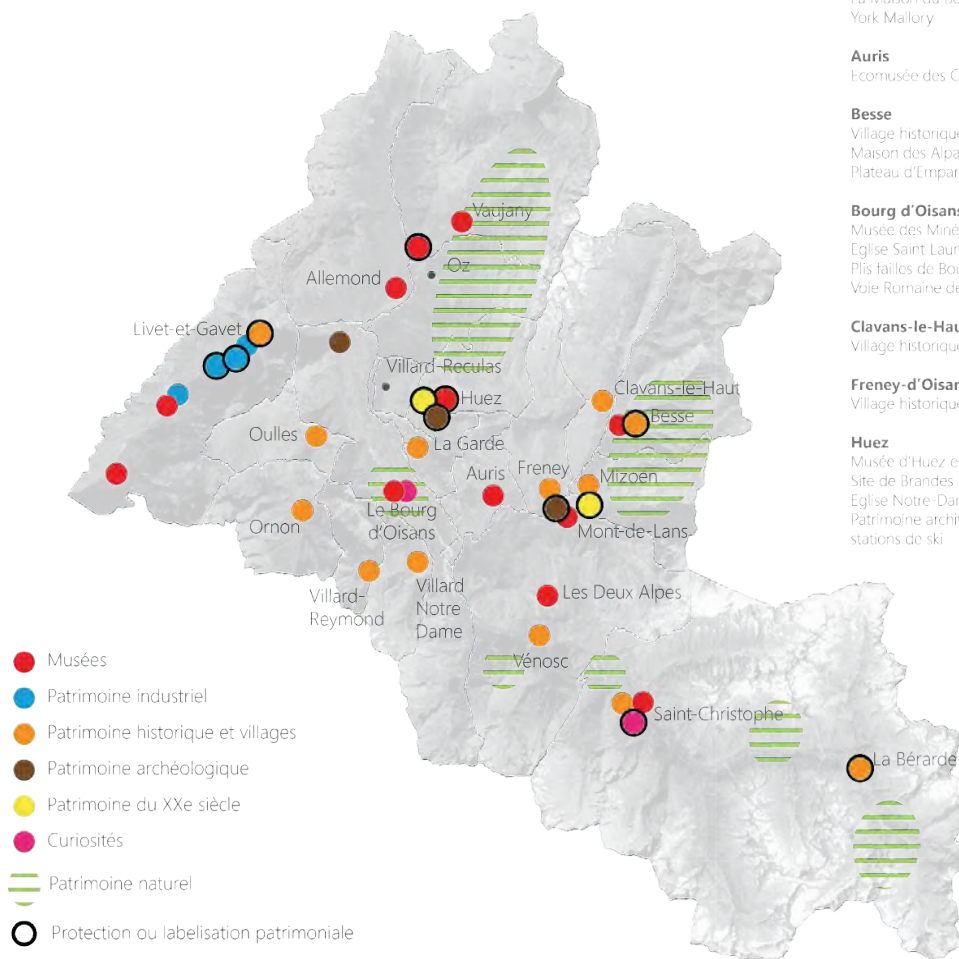
D'un point de vue géographique et économique, elle est articulée autour de 6 vallées, 1 parc national, 2 stations de renommée internationale, 5 stations villages, 87000 lits touristiques et 2,5 millions de nuitées par an.

La diversité des bassins de vie, liée à la géographie et à l'économie touristique a pour trait d'union son identité montagnarde, son histoire et son patrimoine.

L'Oisans offre une diversité patrimoniale exceptionnelle et unique, liée à l'histoire de l'Oisans et de sa population, axée sur un patrimoine naturel et paysager unique, le patrimoine immatériel et la mémoire (colporteurs, pastoralisme, alpinisme...), le patrimoine historique et vernaculaire (églises, chapelles, oratoires...), le patrimoine industriel et scientifique, et l'architecture du XX^e siècle des stations de ski.



Le patrimoine en Oisans



Allemond
La Maison du Bouquetin - Espace York Mallory

Auris
Ecomusée des Cours

Besse
Village historique
Maison des Alpes
Plateau d'Emparis

Bourg d'Oisans
Musée des Minéraux et de la Faune
Église Saint Laurent et son orgue
Plis faillées de Bourg d'Oisans
Voie Romaine de Rochetaillée

Clavans-le-Haut
Village historique

Freney-d'Oisans
Village historique

Huez
Musée d'Huez et de l'Oisans
Site de Brandes
Église Notre-Dame-des-Neiges
Patrimoine architectural des stations de ski

La Gardè
Village historique, prieuré et église

Les Deux Alpes
Café Musée Chasal Lento
Patrimoine architectural des stations de ski
Villages historiques de Vénosc et de Mont-de-Lans
Porte Romaine de Bons
Barrage du Chambon
Lac du Lauvitel

Livet-et-Gavet
Usine des Vernes
Pavillon Keller
Musée de la Romanche
Romanche Énergie
Église Saint-Antoine
Centrales de Livet 1 et 2
Conduite forcée de Rioupéroux

Mizoën
Village historique
Barrage du Chambon

Oulles
Village historique

Ornon
Village historique

Saint-Christophe
Musée Mémoires d'Alpinisme
Cimetière de Saint-Christophe
Villages historiques de Saint-Christophe et de la Bérarde
Clapier de Saint-Christophe
Plan du Carrelet

Vaujany
Musée Hydrelec
Espace Musée Vaujany
Les Grandes Rousses

Villard-Notre-Dame
Village historique

Villard-Reymond
Village historique

©104ingénierie

L'hydraulique et l'hydroélectricité ainsi que le Tourisme ont joué un rôle de premier ordre dans le développement territorial de l'Oisans.

En 1902, les participants au premier congrès de la Houille blanche, visitèrent de nombreux ouvrages alpins. En Oisans, ils découvrirent les ouvrages des Clavaux, de Rioupéroux et de Livet.

Au cours du 3^e congrès de l'Exposition Universelle de 1925, les centrales des Clavaux, des Roberts, de Livet, de Bâton et celle des Vernes, accueillirent les excursionnistes.

Depuis cette date, l'Énergie hydroélectrique n'a cessé de se développer en Oisans. En 130 ans, ce sont près de 50 sites qui se sont développés et qui se sont équipés.

Les barrages, les dérivations, les centrales et les microcentrales ainsi que les lignes de transport conservées de l'Oisans forment aujourd'hui un système technique cohérent et un patrimoine industriel rare, et unique en France.

DATES CLEFS

- 1898 : Mise en service de l'usine LIVET 1
- 1902 : Premier congrès de la houille blanche à Grenoble
- 1918 : Mise en service de la centrale des Vernes
- 1925 : Mise en service de l'usine de Bâton
- 1925 : Exposition universelle de la Houille Blanche et du Tourisme de Grenoble
- 1935 : Mise en eau du barrage du Chambon
- 1948 : Création d'EDF et nationalisation des usines
- 1983 : Mise en service de l'usine Saint Guillerme II
- 1985 : Mise en service de la STEP de Grand'Maison
- 2012 : Mise en service de la microcentrale de la Lignarre
- 2020 : Mise en service de l'usine Romanche-Gavet (EDF)
- 2024 : Mise en service de l'usine de la Sarenne (CNR) / Nid d'Aigle ...
- Démantèlement des Centrales de Livet et Gavet
- 2025 : Centenaire de l'exposition universelle de la Houille Blanche et du Tourisme de Grenoble

Le Pavillon Keller

labellisé « Patrimoine en Isère », est une imposante maison à l'architecture quelque peu insolite, implantée peu avant le bourg de Livet. Construit en deux temps, le pavillon a été conçu pour accueillir les familles et les directeurs de la société Keller et Leleux. Sa forme et ses matériaux témoignent de la volonté de construire une demeure moderne au début du XXe siècle. L'impressionnante structure de béton sur pilotis, au-dessus de la Romanche, était un bureau promontoire dominant les ateliers et usines.

Six centrales électriques jalonnent la vallée de la Basse Romanche

Le Val de Livet a compté jusqu'à sept sites de productions hydroélectriques (sans compter La centrale de Bâton, un peu plus en amont). Ces sept centrales fonctionnaient grâce aux eaux abondantes et tumultueuses de la Romanche.

Aujourd'hui en voie de démantèlement, après l'arrêt de l'activité industrielle, la rivière reprend ses droits, les architectures remarquables et les hautes baies en pans de fer vitrés de anciennes centrales du début du siècle disparaissent pour ouvrir en 2025 un nouvel horizon grâce à des travaux importants de re naturalisation et d'aménagements des berges de la Romanche.

Le Musée de la Romanche

est consacré à deux temps forts de la vallée de la Romanche, liés à l'industrialisation de la vallée et à la société SKL. Il présente le développement de ces activités, la vie des hommes et l'histoire des paysages. Réaménagé en 2021, le premier étage est désormais consacré à l'industriel Charles Albert Keller et met en scène des maquettes que Keller présentait lors d'expositions universelles ou internationales. Le musée revient également sur l'histoire industrielle de la vallée de la Romanche depuis le Moyen-Âge, grâce à ses ressources naturelles (minérales, hydrauliques, bois...). Il présente également la vie des employés des usines et l'organisation sociale conditionnée par les industriels, dans la tradition du paternalisme.

L'histoire industrielle de l'Oisans raconte également une histoire sociale

Le Val de Livet devient le centre industriel de l'Oisans, son paysage et son urbanisme sont fortement modelés par l'industrie. Les hommes venus des contrées lointaines affluent pour répondre aux besoins de main-d'oeuvre, d'abord française, puis très vite étrangère. L'arrivée de cette population étrangère, qui représente jusqu'à la moitié de la population dans les années 1930, concerne d'abord les Russes, puis les Polonais, les Roumains, les Albains, les Bulgares...

La centrale des Vernes

La centrale des Vernes est une centrale au fil de l'eau. Elle est construite en un peu plus d'une année, de 1917 à 1918, afin de répondre aux besoins croissants en énergie pour la production de fonte synthétique en un temps d'économie de guerre.

Malgré l'urgence, les difficultés d'approvisionnement en matériaux, Charles-Albert Keller apporte un soin particulier à son esthétique et à l'emploi de matériaux innovants.

La centrale des Vernes est classée au titre des Monuments historiques depuis 1994.

Outre ces infrastructures historiques, l'Oisans dispose d'un patrimoine scientifique lié à l'hydroélectricité encore en activité :

La STEP de Grand'maison

est une Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP). Une retenue supérieure (lac de Grand'Maison, 1695 m) est reliée à un bassin inférieur situé au niveau de la centrale (lac du Verney, 725m). Plus puissant aménagement hydroélectrique de France, labellisé « Architecture contemporaine remarquable » ; le barrage permet de produire l'équivalent de deux réacteurs nucléaires ancienne génération. Débuté en 1978, achevé en 1985, la mise en service du barrage a eu lieu en 1987. Barrage de type poids, en terre et enrochements, avec un noyau vertical étanche large de plus de 100 m à sa base, il est implanté à 1695 m d'altitude. Il mesure 550 m de long et 140 m de haut (160 m sur fondation), et peut stocker jusqu'à 140 millions de m³ d'eau, dont une centaine résulte de la fonte annuelle des neiges.

Le musée EDF Hydrelec

labellisé « Musée de France », est le seul musée en France entièrement dédié à l'hydroélectricité. Sur les berges du barrage du Verney, il retrace toute l'histoire de l'hydroélectricité et expose des collections techniques et industrielles remarquables. Placé sur un promontoire voisin de la centrale de Grand'Maison, le bâtiment bénéficie d'une large vue panoramique sur le site hydroélectrique. Le parcours scénographique rend hommage aux scientifiques, ingénieurs et techniciens ou manoeuvres qui ont participé à la création des centrales hydroélectriques et des barrages, devenus pour certains d'entre eux, élément de patrimoine contemporain.

La centrale troglodytique de Bâton

Le projet d'aménager le ruisseau de Bâton est conçu dès 1914 par Charles-Albert Keller. Les travaux débutent en 1917. La centrale, entièrement souterraine, est de type haute chute (1050 mètres). Jusqu'en 1934 elle reste la plus haute de France. Afin d'augmenter les capacités et les temps de production, Charles-Albert Keller conçoit des tunnels réservoirs, véritable innovation technique. Bâton I est mise en service en 1925, complétée à partir de 1927 par Bâton II. Bâton joue un double rôle : assurer l'alimentation des fours de la SKL à Livet et permettre de conclure des contrats avec la ville de Grenoble.

Le Barrage du Chambon

Les études préliminaires débutent dès 1919. En 1926, les premiers travaux : construction de 2 tunnels provisoires pour la déviation de la Romanche et de la route commencent. Le barrage du Chambon, qui a réalisé beaucoup de premières techniques et technologiques a été mis en service en 1935. Les agrégats étaient extraits d'une carrière à proximité du chantier, et le ciment était transporté par une télébenne depuis Bourg d'Oisans. C'est Henri Frédet, industriel isérois, qui a été le créateur et le promoteur de la structure.

L'usine électro métallurgique FerroPem

ouvre ponctuellement ses portes, dans le cadre des Journées Européennes de Patrimoine. Tout comme certaines centrales EDF.

La centrale sur la Sarenne

après 23 ans d'études et de travaux, la centrale sur la Sarenne sera mis en route d'ici la fin 2024. Elle symbolise par la verticalité de son installation la maîtrise technique de l'hydroélectricité de XXI^{ème} siècle.



CHAPITRE 2 : LES OBJECTIFS

La Communauté de communes de l'Oisans souhaite à travers cette manifestation :

- Soutenir la diffusion artistique, la recherche scientifique, les acteurs du patrimoine et encourager les coopérations entre les acteurs de la culture, du Patrimoine et du tourisme en Oisans ;
- Participer à la valorisation, à la conservation et à la transmission des patrimoines matériels et immatériels de l'Oisans, en encourageant la diversité des formats artistiques et scientifiques, l'offre pédagogique et la qualité des médiations proposées aux publics au sein des Musées de l'Oisans et offrir à un large public un accès privilégié et inédit à l'ensemble des sites industriels et patrimoniaux hydroélectriques de l'Oisans ;
- Mettre en lumière un siècle d'ingéniosité technique, de prouesses architecturales, et d'aventures touristiques, industrielles et humaines sur le territoire et favoriser la mise en valeur et le rayonnement de ce patrimoine ;
- Renforcer la coopération entre les communes et la mutualisation des ressources disponibles (moyens techniques et humains) pour le développement de manifestations culturelles sur le territoire ;
- Veiller au bon équilibre, à la visibilité, à l'accessibilité et à la bonne communication des programmations.

CHAPITRE 3 : LE CONTEXTE

La commémoration des « 100 ans de l'Exposition internationale de la Houille Blanche et du Tourisme » est coorganisé avec Hydro 21, Centre européen sur l'hydroélectricité européen et les intercommunalités du Grésivaudan et de Grenoble Alpes Métropole.

Ce centenaire célèbre l'héritage de l'hydroélectricité et met en lumière le rôle clé de cette énergie propre et durable dans la transition énergétique d'ici 2050.

En Oisans, cette manifestation se déroulera sur une durée de quatre mois et les projets seront sélectionnés pour être programmés dans le cadre des événements suivants :

MAI 2025 : NUITS DES MUSÉES
Ouverture du Centenaire

JUIN 2025 : 2^{er} et/ou 3^e week-end de juin
Célébrations

JUILLET & AOÛT 2025 : ESTIVALES
1925 - 2025 / 100 ans de l'Exposition internationale

SEPTEMBRE 2025 : JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

OCTOBRE 2025 : FÊTE DE LA SCIENCE



Plusieurs thématiques sont proposées aux candidats :

THÉMATIQUE 1 : 1925-2025 DE L'EAU À LA LUMIÈRE

Célébration d'un siècle d'hydroélectricité en Oisans

Les programmations proposées dans cet axe thématique contribueront à valoriser l'ensemble des sites et équipements patrimoniaux et industriels hydroélectriques de l'Oisans.

Elles participeront à œuvrer à la diffusion de leur culture scientifique, technique, architecturale, historique et humaine et à la compréhension du fonctionnement des équipements nécessaires à la production d'hydroélectricité.

Sont éligibles également toutes programmations visant à célébrer et mettre en lumière ce patrimoine par des créations in situ dialoguant avec leur architecture et leur intégration dans le paysage. (Spectacles vivants, créations audiovisuelles, sonores, projections, mapping, installations etc.)

THÉMATIQUE 2 : 1925-2025 EAU ET ENERGIES

Des glaciers, lacs et rivières de montagne, des sommets à la vallée, la force des eaux vives de l'Oisans sont à l'origine du développement industriel de la vallée et des stations de l'Oisans.

Programmations proposées dans le cadre de cet axe thématique à travers : films, colloques, conférences, débats etc

Ces programmations viseront à promouvoir une culture de l'eau, et à sensibiliser l'ensemble des publics et les acteurs industriels à la compréhension de ce patrimoine naturel remarquable (gestion de l'eau, gestion des crues, fonctionnement des barrages, l'impact du développement des activités sur les milieux et l'environnement etc.).

THÉMATIQUE 3 : 1925-2025 LE TOURISME ET L'OISANS

L'ascension de la Meije, la création de la station de l'Alpe d'Huez, l'arrivée du Tour de France, les grandes courses de cyclotourisme, les compétitions internationales sont autant de performances sportives et alpines qui ont fait vibrer l'Oisans depuis un siècle.

Autant de récits et de contre récits à revisiter, par des programmations ou des animations, où le corps, l'engagement physique, géographique, pourront être au cœur de la démarche.

Les programmations proposées de cet axe thématique pourront relever plus spécifiquement des disciplines artistiques suivantes : le nouveau cirque, les créations chorégraphiques et toutes les propositions permettant de faire dialoguer les approches artistiques et sportives *en plein air*.

THÉMATIQUE 4 : 1925-2025 AFFICHES, ARCHITECTURES, ETHNOGRAPHIE

Les programmations proposées de cet axe thématique pourront relever plus spécifiquement des arts visuels plastiques ou appliqués ou encore de la Musique et du spectacle vivant.

Les candidats sont invités à revisiter de manière créative les architectures, affiches, supports de communication, et les architecture d'accueil et l'ethnographie de l'exposition universelle de 1925 pour imaginer tous types d'animations dans le cadre du centenaire en 2025 (Concerts, fanfares, création de scénographies et de signalétiques d'accueil des publics, ateliers de création artistiques d'affiches ou de cartes postales, installations sonores, restauration, marché de créateurs, randonnées, etc.)

CHAPITRE 4 : ELLIGIBILITE DES PROGRAMMATIONS

CHAMPS D'ACTIVITÉS

Les propositions de programmations et animations pourront être portées par des associations, structures ou porteurs de projets et candidats issus des trois champs d'activité suivants :

- La culture scientifique, technique
- La création artistique
- Le patrimoine

NATURE DE(S) ANIMATION(S) OU PROGRAMMATION(S)

Les programmation ou animations proposées peuvent être de toutes natures selon le champ d'activité des candidats :

- **Recherches actions _ arts _ sciences _ patrimoine(s)** : collectes mémorielles, créations graphiques, sonores, radiophoniques, maquettes techniques et scientifiques etc.
- **Culture scientifique, technique, historique ou patrimoniale** : exposition, colloques, éditions et livrables, , films- projections, colloques, exposition, conférences, visites guidées etc.
- **Spectacles vivants** : Musique, théâtre, danse, nouveau cirque, créations contextuelles en espace public, art relationnel, installations, performances.
- **Arts visuels, plastiques ou appliqués** : Architecture, paysage, design, photographie, Installations plastiques et scénographies éphémères, installations, décoration, signalétiques, mobiliers ou aménagements de sites, scénographies d'accueil des publics, graphisme, illustration
- **Créations audiovisuelles, arts numériques, création radiophonique.**

LES PROGRAMMATIONS ET PROJETS SERONT ÉTUDIÉS SELON LES CRITÈRES DE SÉLECTION SUIVANTS :

- **Les projets et programmations proposés devront favoriser l'inclusion culturelle de tous les habitants, à travers la mise en place d'actions de médiations innovantes favorisant le partage, la diffusion de contenus techniques, scientifiques, historiques et culturels** . Ces évènements pourront se tenir au sein des équipements patrimoniaux du territoire ou en plein air.
- **Les projets, animations et programmations artistiques, culturelles, scientifiques et patrimoniales proposés devront être mise en place entre le 1er juin 2025 et le 30 octobre 2025 selon le découpage calendaire proposé.**

CHAPITRE 5 : LES SITES ET ESPACES D'IMPLANTATION

Les programmations et animations peuvent être proposées sur l'ensemble du territoire intercommunal au sein du réseau des Médiathèques de l'Oisans, des Musées, des salles polyvalentes ou équipements culturels des communes ou sous formes de création in situ en plein air.

Après avoir choisi un des quatre axes thématiques, chaque porteur de projet devra formuler dans son dossier de candidature de manière prévisionnelle et provisoire un souhait d'implantation géographique sur un site, une commune d'accueil ou préciser simplement au stade du dépôt de dossier à travers une fiche technique, les conditions de présentation souhaitées au public, besoin matériel, surface en m² nécessaire, en salle ou en extérieur de sa proposition.

Des ressources documentaires, des cartographies, des listes de sites patrimoniaux pourront être transmises par le service culturel de la CCO aux candidats qui en feront la demande. Les candidats présélectionnés sur dossiers seront accueillis par des membres du comité tech-

CHAPITRE 6 : LES PUBLICS VISÉS

La manifestation patrimoniale culturelle *100 ans de l'expo universelle* - est un projet à vocation touristique et culturelle, qui s'adresse à tous les publics de la Région Aura, avertis ou non, habitants du territoire, touristes de passage ou en séjour.

La manifestation bénéficiera d'un rayonnement régional voir national et d'une communication importante mise en place par Hydro 21, Centre européen de l'Hydroélectricité ainsi que par les trois intercommunalités de l'Oisans, du Grésivaudan, de Grenoble Alpes Métropole.

Les programmations seront relayées sur les supports de communication de la CCO de l'Oisans, de Oisans Tourisme, sur le site dédié au Centenaire d'Hydro 21 et sur le site d'Echosciences.

CHAPITRE 7 : GOUVERNANCE ET PILOTAGE

Les candidatures et projets reçus seront étudiés et sélectionnés par deux instances de décision et en deux temps.

1 Les présélections seront effectuées sur dossiers par la Commission Culture de la CCO et le comité technique « Culture et Patrimoine » mis en place en Oisans.

Ce comité technique est composé des différents partenaires de la Culture et du Patrimoine de la CCO de l'Oisans : la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la CAF, l'Education nationale ; Hydro 21, centre européen de l'hydroélectricité, l'association Richesses Culturelles de l'Oisans qui fédèrent les 10 musées du territoire impliqués dans le développement de cette manifestation : le Musée de la Romanche, l'Espace Musée de Vaujany, le Musée EDF -Hydrelec, le Musée des minéraux de Bourg d'Oisans, La Maison du Parc des Ecrins, le Café Musée Chasal Lento, Musée d'histoire et d'Archéologie de l'Alpes d'Huez, le Musée Mémoires d'Alpinismes, la Maison départementale des Alpagnes, le Jardin du Lautaret.

Les sélections finales seront effectuées par le Bureau du Conseil Communautaire de la CCO.

Elles se feront après rencontre et l'envoi d'une note synthétisée et finalisée par les candidats présélectionnés après repérage sur site.

CHAPITRE 8 : PROFILS DE CANDIDATS

Cet appel à projet est ouvert à l'ensemble des entreprises et associations culturelles, patrimoniales et scientifiques du territoire de l'Oisans, de la Région AURA et à l'ensemble des professionnels (issus de tous les champs de la création, de la culture scientifique ou technique à l'échelle nationale) pouvant justifier d'une expérience professionnelle. Les candidats peuvent choisir de s'associer ou de répondre individuellement à cet appel à projet.

Le ou les candidats devront : disposer d'une assurance responsabilité civile, justifier d'un régime de sécurité sociale, disposer d'un numéro de SIRET, être en règle avec les services fiscaux et sociaux. Le candidat devra être autonome dans ses déplacements.

Les candidatures des associations locales, ne disposant pas des pré-requis mentionnés, mais disposant d'une expertise culturelle et patrimoniale, devront prendre contact avec les services culturels de la CCO pour un accompagnement et la prise en compte des projets proposés.

CHAPITRE 9 : BUDGET

Pour 2025, la Communauté de communes de l'Oisans allouera à chaque candidat un budget variant de 5000€ à 15000€ (maximum) pour la mise en place de programmations artistiques, culturelles, scientifiques et patrimoniales qui se dérouleront entre le 15 mai 2025 et le 30 octobre 2025.

Le comité de sélection étudiera les propositions et sélectionnera les propositions au regard de ce budget global. Le coût des prestations artistiques, culturelles, patrimoniales et scientifiques pourra donc être variables d'un site à l'autre et d'une proposition à une autre.

Les coûts de propositions artistiques présentées devront intégrer toutes les dépenses nécessaires à la réalisation de l'action en détaillant : les coûts artistiques, les coûts de production, les frais techniques liés à l'opération. Le comité de sélection se réserve la possibilité d'engager des négociations avec certains candidats à l'issue de la phase de pré-sélection.

La rémunération des candidats se fera en 2 temps :

1

30%
à la signature de la convention

2

70%
à l'issue de la prestation (cf. Chapitre 11 : Calendrier)

La sélection des candidatures s'effectue en deux temps :

- Une phase de présélection des candidats par le comité de programmation « Culture et Patrimoine » sur dossier à rendre avant le 15 novembre 2024 (minuit)
- Une phase de sélection des lauréats par le Bureau Communautaire de la CCO après repérage et rendu d'une synthèse du projet finalisé après repérage.

Phase présélection : constitution du dossier

Le dossier devra être rédigé en français. Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une présentation de l'équipe artistique, de l'association, de la structure et de ses réalisations : un dossier présentant le parcours de porteurs de projets (CV).

● **Une note d'intention précisant le projet** : nature de la programmation, champ disciplinaire, démarche, axe thématique de programmation, rapport avec le site d'implantation choisi (parmi le découpage calendaire et géographique proposé sites proposés) ou le lien avec le territoire, ... Tout élément complémentaire permettant de préciser le projet artistique dans le cadre du présent appel à projet.

● **Une présentation visuelle** : esquisse, dessin plan ou mise en situation visuelle et/ou un visuel HD de référence pour les besoins en communication de l'événement, un logo et les mentions légales à faire apparaître sur les supports pour mentionner le candidat.

● **Une fiche technique** précisant besoins matériels et matériaux, installation, jauge public, schéma d'implantation en m2 si en extérieur, etc.

● **Un retro planning des temps de production** à compter du versement de l'acompte de 30 % au moment du conventionnement jusqu'à la présentation au public.

● **Une proposition de contenu de temps de médiation** à destination des publics du territoire (scolaires, habitants) si le porteur de projet le prévoit.

● Un budget prévisionnel récapitulatif TTC :

• **Le coût artistique ou scientifique ou patrimonial de l'action intégrant** : les coûts de cession, la rémunération des personnels artistiques ou scientifiques impliqués, les études préalables et finales, les droits d'auteurs ou voisins de la programmation ou de l'animation.

• **Les coûts de production intégrant** : l'ensemble des défraiements (frais de déplacement, restauration, hébergement, transports)

• **L'ensemble des coûts techniques** : sans prévoir de reste à charge pour l'instant par l'organisateur pour cette présentation – totalité de la fiche technique personnel et inventaire du matériel nécessaire

• **Le coût horaire de temps de médiation** à destination de publics scolaires et/ou habitants (en prévision d'un potentiel temps de médiation)

● **L'ensemble des pièces administratives nécessaires à un conventionnement ou une contractualisation** : Coordonnées, Responsabilité civile, Siret, RIB, DC1 et DC2 (téléchargeables ici <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

● Une attention particulière sera portée aux projets portés qui sont soutenus par les communes de l'Oisans ou d'autres partenaires culturels dans une logique de co-production.

Ouverture de l'appel à projet : 1^{er} octobre 2024

Fin des candidatures : 15 novembre 2024 (minuit)

Pré-sélection par le Comité de programmation « Culture & Patrimoine » : Première quinzaine de Novembre 2024

Réponse aux candidats présélectionnés : Première quinzaine de décembre 2024

Visite des sites et repérages des artistes présélectionnés : Janvier 2025.

Remise d'une synthèse du projet finalisé après repérage par les artistes présélectionnés après repérage des sites : 31 janvier 2025 (minuit)

Arbitrage, validation et sélection des finalistes par le bureau Conseil Communautaire & réponse aux candidats sélectionnés : première quinzaine février 2025

Engagement contractuel et conventionnel : deuxième quinzaine de février 2024

Versement 1^{er} Acompte 30 % : Première quinzaine de mars 2025

Production des œuvres et plan de communication de l'événement : mars, avril, mai 2025

Présentation des programmations et animations aux publics : du 17 mai 2025 au 31 octobre 2025

Versement 2^e Acompte 70 % : entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2025 selon la date à laquelle aura lieu l'animation et la programmation lauréate.

CHAPITRE 12 : DÉPÔT DES CANDIDATURES

• **Les candidats doivent transmettre leur candidature en version numérique à l'adresse :**
m.prunel@ccoisans.fr

• **Intitulé du courriel :** Appel à Projets artistiques et culturels 2025 – « nom de l'artiste, de l'association, de la structure »

Renseignements complémentaires et contact / CCO Oisans :

Mélanie Prunel, Chargée de mission culture et patrimoine : m.prunel@ccoisans.fr